



Probleme MSN photos et diffusion

Par **claudetrise**, le **08/01/2013 à 20:58**

[fluo]Bonjour,[/fluo]
J'ai une amie qui m'a montré ses fesses, un soir, sur MSN. J'ai pris des captures d'écran de sa caméra et je les ai données à une amie commune. Cette amie commune les a diffusées dans tout son collège. La personne compte maintenant porter plainte contre moi mais en ne disant pas la vérité. Elle compte raconter, qu'en faites, j'ai effectué un montage photo et que les photos sont truquées.
Qu'est-ce que je risque dans les 2 situations ?
Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **08/01/2013 à 22:57**

Bonjour,
Un bonjour de votre part, en arrivant, est la plus élémentaire des politesses. C'est d'ailleurs inscrit dans la charte du forum, charte dont vous en avez accepté le contenu en vous inscrivant.
Vous avez commis le délit d'atteinte à l'intimité de cette personne et à son image de marque. Attendez-vous à des retombées.
Vous parlez de collège, donc elle est mineure et vous aussi. Quel âge avez-vous et quel âge a-t-elle ?

Par **claudetrise**, le **09/01/2013 à 10:23**

J'ai 18 ans et elle 14...

Par **Tisuisse**, le **09/01/2013 à 10:26**

Donc, vous êtes majeur et elle, est mineure, qui plus est, de moins de 15 ans. Les sanctions pourraient (possibilité mais non certitude) être plus sévères parce que, en tant qu'adulte, vous auriez dû avoir plus de discernement qu'elle qui n'a agit que comme une gamine.

Par **claudetrise**, le **09/01/2013 à 10:43**

Dans les deux cas, ou elle raconte son histoire et la vraie histoire, je risque quoi?

Par **Tisuisse**, le **09/01/2013 à 10:50**

Une plainte de cette ado appuyée par une plainte de ses parents donc une comparution devant la juridiction compétente. J'opterai plutôt pour une comparution des 2 protagonistes, vous et elle, devant le délégué du procureur, pour un simple rappel à la loi et c'est ce qui serait le moins embêtant pour vous. En attendant, tant qu'aucune plainte n'est déposée, ne vous faites pas trop de soucis. De toute façon, une expertise prouvera que vous n'avez fait aucun montage et, surtout, ne supprimez pas vos "capture d'écran" qui sont sur votre portable.-

Par **claudetrise**, le **09/01/2013 à 10:51**

Dans le cas où elle raconte que les photos sont truquées (ce qui n'est pas vrai) je dois faire quoi?